## Tarif des douanes

J'espère qu'on disposera rapidement de ces motions parce qu'elles sont toutes faussées à la base.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, dans ses observations, le ministre nous accuse d'abuser du temps de la Chambre. Il importe, je crois, que les personnes qui suivent ce matin les délibérations de la Chambre des communes se rendent compte que le débat du projet de loi à l'étape du rapport a débuté il y a seulement une quarantaine de minutes.

Personne ne conteste l'objet du projet de loi C-87. Nous sommes pour l'harmonisation du commerce; cela ne fait aucun doute. Toutefois, nous ne voulons pas que le gouvernement entame avec ce projet de loi son programme de libre-échange, le programme Mulroney, avec les Américains.

Nous nourrissons certaines inquiétudes sur ce que seront en définitive les détails de l'accord avec les Américains. Au cours des deux ou trois dernières années, on a déjà assisté à un changement de la situation en ce qui concerne ce que disait le gouvernement au sujet de l'Accord de l'automobile. Au tout début des négociations avec les États-Unis, on nous a dit que l'Accord de l'automobile ne serait pas visé. Nous avions l'assurance du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et d'autres ministres qu'il ne serait absolument pas modifié. Et pourtant, nous savons que le gouvernement a déjà abandonné la partie au sujet des sanctions et que, dans les négociations en cours avec les Américains, l'Accord de l'automobile, les tarifs et les sanctions font encore problème.

Le prétendu accord de libre-échange qui a été signé le 3 octobre n'est pas prêt et n'a pas été soumis à la Chambre. Il serait irresponsable de la part de la Chambre d'adopter un projet de loi qui risque d'avoir une incidence directe sur l'accord commercial avant même que nous ne soyons saisis des détails définitifs de cet accord.

Voici ce que prévoit en partie la motion proposée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy):

Nonobstant tout règlement pris en vertu du paragraphe (2), les marchandises totalement ou partiellement produites au Mexique ne sont pas réputées être originaires des États-Unis.

Si, comme il l'a dit dans son discours, le ministre a du mal à accepter cet amendement, parce qu'il va peut-être trop loin d'après lui, il a la possibilité, lui ou un autre membre du gouvernement, de proposer un sous-amendement. Par contre, il nous semble que si le gouvernement permet, par un décret, de considérer des voitures presque complètement produites au Mexique comme des voitures américaines pour préserver le Pacte de l'automobile, il mettra en danger des milliers d'emplois au Canada. Il ne faut pas donner carte blanche au gouvernement lorsque l'avenir de nos fabricants de pièces d'automobiles est en jeu.

Il serait inconscient de notre part de le faire avant d'avoir la copie finale de l'accord de libre-échange. Nous devons connaître le contenu de l'accord de libre-échange avant d'adopter ce projet de loi. Nous ne pouvons vraiment pas accepter l'idée que la Chambre des communes adopte ce projet de loi et que le gouvernement établisse toutes sortes de règlements qui vont coûter des emplois aux Canadiens, sans avoir la copie finale de l'accord de libre-échange sous les yeux.

Je ne parle pas de menace en l'air. Comme un député l'a déjà dit, des centaines d'usine sont actuellement en construction au Mexique dans le seul but d'exporter aux États-Unis, surtout dans le secteur de la fabrication de pièces d'automobiles. Comme on l'a déjà dit, nous importons déjà plus d'automobiles et de pièces d'automobiles du Mexique que nous n'exportons de biens vers ce pays. Nous avons déjà un déficit rien qu'à ce titre, et celui-ci augmenterait si le gouvernement, par un décret, considérait que toutes les voitures et toutes les pièces produites au sud de la frontière entre le Mexique et les États-Unis sont américaines. C'est très grave et il faut résoudre le problème.

La Chambre des communes n'aura pas l'occasion de tenir un véritable débat sur l'accord canado-américain de libre-échange avant que le premier ministre (M. Mulroney) ne le signe, c'està-dire avant le 3 janvier. Nous sommes le 1<sup>er</sup> décembre, et nous n'avons pas le texte de l'accord sous les yeux. Il n'y a pas, sur l'accord commercial, de loi habilitante ou de débat, et pourtant, nous savons que, dès qu'il le pourra, le premier ministre courra signer l'accord à Washington. Il est absolument inacceptable que les choses se passent ainsi. Aucun gouvernement responsable ne permettrait au premier ministre de signer un accord international sans que nous ayons même vu le texte final ou même eu le bénéfice d'un débat sur le texte final. Le premier ministre engage dans une voie déterminée, sans consulter la population, non seulement son gouvernement mais tous les autres à venir.

Le premier ministre a fait campagne contre une entente commerciale avec les Américains, avant 1984. Il l'a déclarée répréhensible. Il a reconnu que ce serait dangereux. Il savait que l'entente pouvait nous coûter des emplois, ce qui ne l'a pas empêché de faire volte-face. Ce même premier ministre veut maintenant, dans à peu près 33 jours, signer avec les Américains une entente ou un accord commercial dont personne d'entre nous n'a encore pris connaissance.

La ministre du Commerce extérieur (M<sup>IIC</sup> Carney) a déclaré à la Chambre des communes qu'il nous suffisait de connaître les éléments de l'accord. Elle a affirmé que nous n'avions pas besoin d'en savoir plus parce que ce sont les mesures de base que nous pouvions débattre, si nous le voulions. Elle a aussi affirmé que le comité en tournée dans le pays en ce moment entendrait des témoins et aurait des copies des éléments de l'accord. Si cela suffit, comment se fait-il que deux mois après la signature d'un document établissant les éléments de base, les négociateurs canadiens et américains ne puissent pas encore produire de texte final? Si les éléments de l'accord sont valables et complets à ce point, le texte final pourrait alors être signé et soumis à la Chambre.

• (1200)

Les négociateurs canadiens et américains se heurtent à des considérations et difficultés majeures. Il est inconséquent, en l'absence d'un texte final, que le comité des Communes soit en tournée et que des témoins y comparaissent. Nous ne pouvons certes pas, à la Chambre des communes, adopter une loi qui donnera carte blanche au gouvernement pour la conclusion d'un accord commercial. L'amendement que propose le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) tend à empêcher qu'un chèque en blanc tombe entre les mains du gouvernement à qui nous ne pouvons pas faire confiance.